

ANVI-ASDEVILM

Association nationale des victimes de l'immobilier

Communiqué de presse

Paris, le 11 décembre 2012

Affaire Apollonia

La mise en examen de BPI confirmée en appel

L'Asdevilm va se pourvoir en cassation quant à l'annulation des mises en examen de CIFRAA, du CIFD, du Crédit Mutuel Méditerranéen et du Crédit Mutuel de l'Etang de Berre

La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a rendu le 6 décembre 2012 une décision qui confirme la mise en examen de BPI, prononcée en juillet dernier pour **escroqueries en bande organisée**. La **Banque du Patrimoine Immobilier** est une filiale du groupe **Crédit Immobilier de France (CIF)**.

Par ce même jugement, la Cour d'appel d'Aix a annulé les mises en examen des autres banques impliquées : CIFRAA, CIFD, le Crédit Mutuel Méditerranéen, le Crédit Mutuel de l'Etang de Berre. Ces établissements demeurent toutefois placés sous statut de témoin assisté. L'ANVI-Asdevilm, qui regroupe les familles victimes de la plus grande escroquerie immobilière et bancaire de France, a pris acte de la décision, tout en exprimant clairement sa volonté de poursuivre la procédure.

« La confirmation de la mise en examen de BPI constitue une importante victoire pour tous ceux qui ont eu à souffrir des agissements de cette banque. Quant à la décision d'annuler certaines des mises en examen, elle nous surprend au regard du contenu du dossier pénal, que nous avons pu consulter et que nous considérons accablant pour ces banques. Notre détermination demeure entière pour obtenir réparation. C'est pourquoi nous avons décidé, au vu des irrégularités constatées dans ce jugement, de nous pourvoir en cassation. » a indiqué **Claude Michel**, président de l'ANVI-Asdevilm.

A fin 2012, 350 familles victimes restent dans l'attente d'une issue judiciaire à une procédure entamée il y a plus de 4 ans. Nombre d'entre elles font toujours l'objet de saisies par des banques mises en examen ou placées sous statut de témoin assisté.

L'affaire Apollonia en chiffres

- **1000 victimes de la plus grande escroquerie immobilière et financière de France**
- **350 familles regroupées au sein de l'ASDEVILM pour obtenir réparation**
- **Un milliard d'euros de préjudice initial**
- **Des centaines de vies brisées par un surendettement massif**
- **32 mises en examen et 15 statuts de témoin assisté à fin 2012**
- **13 mises en examen et 7 statuts de témoin assisté pour les seuls responsables d'établissements bancaires et de crédit : le plus important dossier pénal bancaire que la France ait jamais connue.**
- **Des banques ont été mises en examen en tant que personne morale : une première judiciaire en France.**

Pour tout savoir sur l'affaire Apollonia et ses mécanismes, consultez le dossier de presse de l'ANVI-ASDEVILM.

L'affaire Apollonia en synthèse

L'affaire Apollonia constitue la plus grande escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue. Le montant total du préjudice initial pour ses victimes s'élève à plus d'un milliard d'euros, soit à titre de comparaison **plus de 300 fois** le montant évoqué dans l'affaire désignée comme « La Madoff de Touraine » fin 2011. Dans l'échelle de valeur, on se rapproche en réalité de l'affaire Kerviel, qui a fait vaciller le système bancaire français...

Cette affaire, d'une ampleur inédite, a provoqué le surendettement massif de particuliers jusqu'à 8 millions d'euros pour certains d'entre eux. Elle implique toute une chaîne d'intervenants : non seulement le commercialisateur immobilier Apollonia, mais aussi des promoteurs, des études de notaires, un cabinet d'expert-comptable, des courtiers en prêt immobilier et enfin des banques qui ont à ce jour une quinzaine de collaborateurs mis en examen. Après plus de 4 ans de procédure, le nombre de mises en examen s'élève à fin 2012 à 32, dont 13 ex dirigeants, cadres, directeurs de banques ou courtiers en prêts immobiliers. En décembre 2012, la BPI, filiale du Crédit Immobilier de France, a vu sa mise en examen pour *escroqueries en bande organisée* confirmée en appel. Le CIFRAA, le CIFD, le Crédit Mutuel Méditerranéen et le Crédit Mutuel de l'Etang de Berre sont placés sous statut de témoin assisté.

Malgré les mises en examen de leurs collaborateurs, des établissements tels que Crédit Mutuel Méditerranéen, CMEB, CIFRAA ou encore BPI poursuivent des saisies à l'encontre des emprunteurs, alors même que les faits leur ont été dénoncés et qu'ils ont accès au dossier d'instruction en tant que partie civile.

Ce qui était « l'affaire Apollonia » devient au fil des années et des révélations apportées par les cadres bancaires entendus par la justice, « le scandale bancaire de l'affaire Apollonia ».

Le montant d'un milliard d'euros peut paraître abstrait. Très concrets sont en revanche les ravages provoqués au sein de familles qui pensaient préparer leur retraite. Ces victimes, regroupées au sein de l'ANVI-ASDEVILM, demandent aujourd'hui réparation au nom des terribles drames humains qu'elles ont connu et connaissent encore. Leur situation financière, les saisies, les pressions exercées ont conduit un grand nombre à la dépression, à des vies de famille anéanties, à des maladies graves, à des hospitalisations de longue durée, et même à des invalidités totales et définitives...

« Un scandale bancaire d'une ampleur nationale, aux conséquences dramatiques mettant en cause les plus grandes enseignes bancaires. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter à d'autres de vivre un pareil drame. Plus jamais ça ! »

Claude Michel, président de l'Asdevilm